

>>> A LIRE ABSOLUMENT <<<

Destinataires >> DIRECTRICES, DIRECTEURS, MANDATAIRES DES COOPERATIVES SCOLAIRES pour diffusion aux membres du Conseil de coopérative

L'affiliation à l'OCCE est une décision du Conseil de Coopérative bien informé des statuts et du règlement intérieur des coopératives scolaires. Cette affiliation traduit la volonté de mettre en œuvre des démarches éducatives de coopération et recourir à une gestion conforme aux textes règlementaire : des droits, des devoirs ([cliquez ici pour consulter extrait](#)). Le Conseil des maîtres de rentrée est l'occasion de tenir le Conseil de coopérative. « La coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement » Circulaire . MEN 2008

Consultez le site www.occe06.com Pour accéder à l'espace réservé mandataire identifiant et mot de passe (si oublié...appel OCCE 04 93 80 99 52 poste 2 ou 3)

1. RECONDUIRE EN LIGNE À L'OCCE pour 2024-2025 pour bénéficier du contrat d'assurance dès les premiers jours de classe (important pour sorties scolaires)

Si l'affiliation de l'école est assurée par la directrice ou le directeur, se munir des coordonnées personnelles du mandataire désigné par le Conseil de coopérative.

Cette reconduction procède :

- d'une part de la volonté du Conseil de coopérative de s'engager à inscrire son fonctionnement dans les statuts et règles fixées par l'OCCE06 (voir site occe06.com, espace réservé mandataire)
- d'autre part de l'accord de l'OCCE06, au regard de la façon dont la coopérative a rempli et remplit ses obligations (envoi du bilan financier annuel)

LA RE-AFFILIATION (le paiement interviendra plus tard) **DONNE A LA COOPÉRATIVE LE BENEFICE IMMEDIAT DE :**

- l'utilisation **du compte bancaire en ligne créé pour vous auprès** d'ASSOCONNECT/SWAN (nouveau partenaire de l'OCCE06) ainsi que de sa plateforme de paiements (collectes)- les comptes Banque Postale seront fermés.
- **la couverture assurantielle de vos activités et de la responsabilité pour les sorties scolaires** organisées par la coopérative ou l'école, obligatoires ou facultatives, autorisées par l'autorité compétente.

POUR SAISIR L'AFFILIATION 2024-2025 c'est ICI (voir garanties du contrat d'assurance dans la rubrique dédiée du site occe06.com)

2. COMPTES BANCAIRES des COOP : LE GRAND CHANGEMENT... notre partenaire AssoConnect

>>> L'OCCE 06 a changé de prestataire bancaire pour ses coopératives affiliées. Pour chacune d'elles, un compte Banque en ligne est ouvert auprès d'ASSOCONNECT. Vous avez reçu toutes les instructions.

Attention certaines écoles n'avaient pas encore répondu en juillet 2024. Elles ont reçu un courrier de rappel ces jours derniers. C'est votre cas ? Merci de vérifier de toute urgence, et merci de répondre sous peine de voir paralysé le fonctionnement de la coopérative.

D'autres écoles avaient répondu sans préciser le nom de leur mandataire, courrier de rappel a été fait. C'est votre cas ? Merci de vérifier de toute urgence, et merci de répondre (la coopérative ne peut pas fonctionner sans mandataires).

ATTENTION comme déjà indiqué, les comptes ouverts auprès de la Banque Postale seront fermés à partir du 6 septembre. Plus d'opération sur ces comptes.

L'OCCE reversera vos soldes sur vos nouveaux comptes bancaires AssoConnect/SWAN. Vous n'aurez rien à faire mais entre temps n'engagez aucune dépense avec quelque compte que ce soit

DELEGATION DE SIGNATURE, DELEGATION D'AGIR AU NOM DE LA COOPERATIVE

Pour des raisons juridiques associatives, **toutes les délégations accordées au mandataire** qui agit au nom du Conseil de coopérative sont impérativement liées **aux deux conditions suivantes** :

1. le **renouvellement de l'affiliation** en début d'année (nous recommandons aux mandataires de réaliser l'affiliation en ligne),
2. La **production du Bilan Financier (CRF)** de la coopérative pour l'exercice précédent.

Faute de répondre à ces deux conditions au 1^{er} octobre 2024, toutes les délégations seront suspendues (cf. les statuts et le règlement intérieur de l'OCCE). Attention aux effets sur le fonctionnement de la coopérative et l'impossibilité d'en gérer les ressources.

► **Pour toute question relative aux services bancaires** : OCCE 06 par téléphone 04.93.80.99.52 (poste 2 pour les comptes, poste 3 pour la plateforme de paiement). Nombreux appels : privilégiez le mail. Réponse assurée.

CLÔTURER la GESTION 2023-2024 et établir le compte rendu financier (CRF) au 31/08/24 à communiquer à l'OCCE06 pour le 15 octobre

Le Bilan-CRF doit être approuvé par le Conseil de coopérative, imprimé, signé par le ou les mandataires, visé par les membres de la commission de contrôle⁽¹⁾ puis retourné à l'OCCE au plus tard pour le **15 octobre 2024**.

Joindre copie du dernier relevé du compte bancaire (au 31/08/2024 ou le dernier faisant apparaître des opérations si vous n'avez pas eu d'opérations en août 2024).

⁽¹⁾ *Présenter les comptes à une commission locale de contrôle composée de 2 à 4 membres (dont au moins un parent élu en Conseil d'école – proposé par ses pairs – et au moins un enseignant non mandataire, proposé par ses pairs.)*

Les bilans peuvent en outre faire l'objet de toutes vérifications jugées nécessaires par le conseil d'administration de l'association départementale.

► Dans l'espace réservé du mandataire, les liens pour accéder aux guides et aides à la réalisation du bilan financier/CRF 2023-2024 quel que soit l'outil comptable utilisé (Menu Outils de gestion).

OUTILS POUR TENIR LA COMPTABILITE DE LA COOPERATIVE

LES OUTILS PROPOSÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE LA COOP D'ÉCOLE de 2024-2025, seront disponibles dès le **15 septembre sur le site internet de l'OCCE 06 (espace réservé mandataires)**.

- cahier (tableur) numérique COMPTA+06, (fonctionne sous LibreOffice).

- logiciel COMPTAcoopWEB (dès lors que vous aurez clôturé 2023-2024, vous pourrez disposer de la licence 2024-2025).

POUR DIFFUSION AUX COLLEGUES UTILISATEURS DU SERVICE DE PRET IMAGIMOT :

Le service est réservé aux enseignants des écoles affiliées à l'OCCE. Renseignez vous auprès du mandataire si la ré-affiliation a été faite.

ATTENTION, rentrée 2024 : Le service IMAGIMOT (30 000 ouvrages !) a été réinstallé dans de nouveaux locaux (même adresse 3ème étage). Il nous faut le temps de mettre à jour l'inventaire et le système informatique.

LE SERVEUR DE RESERVATION SERA DISPONIBLE ET OUVERT LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 A 13h.

>>> Les écoles bénéficiant des livraisons **IMAGIMOT PLUS PRES** (convention commune/occe06) recevront sous peu le calendrier des tournées prévues.

En cette rentrée vos appels sont nombreux et nos ressources humaines réduites...privilégiez le mail.

Nous ne pouvons répondre à un mail qui ne permet pas d'identifier école/commune/N° affiliation/adresse mail de l'école.

Bonne année coopérative. L'OCCE 06 est à vos côtés pour la gestion de vos ressources et vos projets.

Le 3 septembre 2024,

Pour le Conseil d'Administration et l'équipe d'accueil de l'OCCE : Laurence, Yamina, Patrick

R. CHERBETDJIAN, Président OCCE 06